

Le Canard Vigilant

Numéro **371** — Vendredi 1 avril 2022

Dans ce numéro :

- **Les transferts d'informaticiens continuent chez Natixis 2**
- **Retraite : ni 67, ni 65, mais 60 ans ! 3**
- **SMIC : la revalorisation automatique est largement insuffisante ! 4**



le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT
des personnels de Natixis et ses
filiales.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Le Canard Vigilant

Numéro 371 – Vendredi 1 avril 2022

Les transferts d'informaticiens continuent chez Natixis

Encore des transferts de personnels ...

Lors du CSE du 24 mars, la direction a présenté les projets de transferts des informaticiens (MOE) travaillant pour les métiers de NIE et NWM.

Les salariés concernés seront transférés collectivement (**L1224-1**) vers NIE ou NWM.

Alors qu'il y a quelques années **ces mêmes services avaient été intégrés des filiales vers NSA**, aujourd'hui **ce sera le chemin inverse** qui sera proposé.

Bien entendu, à chaque fois, les salariés et les représentants du personnel sont invités à écouter les "bonnes raisons" présentées par les "experts en la matière" !

La CGT défendra les statuts du personnel transféré lors des négociations des accords d'adaptation qui vont avoir lieu.

Les projets ont d'ores et déjà été présentés aux salariés concernés par leur hiérarchie.

Les dossiers présentés au CSE sont consultables sur notre intranet syndical :

 [Point 2 - Projet de transfert L 1224 1 des équipes informatiques NSA NWM vers NWM.pdf](#)

 [Point 4 - Projet de transfert L 1224 1 des équipes informatiques NSA NIE vers la DSI NIE.pdf](#)



Le Canard Vigilant

Numéro 371 – Vendredi 1 avril 2022

Retraite : ni 67, ni 65, mais 60 ans !

Nous ne voulons pas mourir au travail ...

La CGT a mobilisé avec FO, la FSU et Solidaire en 2019, pour faire échouer les plans du MEDEF, et du président Emmanuel Macron qui visaient à attaquer encore plus nos régimes de retraite Sécurité Sociale et de retraites complémentaires interprofessionnelles par répartition. Pour leur substituer toujours plus des solutions de retraites individuelles par capitalisation, avec des défiscalisations avantageuses surtout pour les hauts et très hauts revenus. Chacun pour soi et tant pis pour les petits et les moyens salaires !

Avec plus de 1,5 million de manifestants répartis sur plus de 250 manifestations, la journée d'action du 5 décembre est une première étape réussie de la mobilisation sociale !



Plusieurs candidats à l'élection présidentielle avancent notamment leur volonté d'allonger encore plus la durée de cotisation et de reculer l'âge légal de départ à la retraite.

Jamais la CGT n'acceptera de solutions contraires à toutes les conquêtes sociales mises en place en 1936 et 1945 en France.

La CGT est pour la retraite à 60 ans et pour 40 annuités de cotisations pour le taux plein !

Les solutions de financement existent et ont été largement présentées par la CGT.

Pour participer aux combats pour le progrès social, rejoignez la CGT !

SMIC : la revalorisation automatique est largement insuffisante !

Smic : une revalorisation qui n'est qu'automatique et largement insuffisante

À l'heure où les services du ministère du Travail annoncent une prévision de revalorisation automatique du Smic au 1^{er} mai, entre 2,4 et 2,6% (soit entre 38 et 41,6 euros bruts), il est important de faire un point sur les dernières augmentations à l'aune de l'inflation.

En janvier dernier, le Gouvernement, comme à son habitude, s'est refusé à donner le moindre coup de pouce au Smic, se contentant de la revalorisation automatique. Sans doute les gouvernants pensent-ils qu'on peut vivre décemment avec 1603 euros bruts, payer ses dépenses contraintes, s'autoriser des loisirs en famille, tout cela avec une inflation galopante ? C'est alors nier les difficultés quotidiennes de nombreux salarié.e.s dont les fins de mois sont de plus en plus compliquées.

Dans sa note de conjoncture du 16 mars, l'Insee anticipait déjà une inflation persistante dans les prochains mois. Selon l'institut, le glissement annuel des prix à la consommation pourrait se situer autour de 4,5%, au cours du deuxième trimestre ! À cela, s'ajoute la hausse du salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE), deuxième critère utilisé pour l'augmentation du Smic. Cela entraînera donc de facto un nouveau réajustement automatique du Smic.

Pour la CGT, il est urgent de ne plus attendre, c'est dès maintenant que le Smic doit être porté à 2 000 euros bruts. Au-delà du Smic, ce sont l'ensemble des salaires qui doivent être augmentés dans les entreprises, comme dans les branches. Pour ces dernières, il est urgent de prendre des mesures fortes empêchant la persistance de salaires minima inférieurs au Smic. Pour cela, la CGT a d'ores et déjà proposé :

- une augmentation automatique de tous les salaires minima des branches professionnelles identique à l'augmentation du SMIC ;
- l'ouverture immédiate de négociations salariales dans les branches et les entreprises.

Pouvoir bien vivre de leur travail et voir leurs qualifications reconnues : ces aspirations fortes des salarié.e.s doivent être entendues.

La CGT appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour les salaires en cours dans de nombreux secteurs d'activité.

Montreuil, le 31 mars 2022